



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ALSO

Question écrite n° 23998

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle à nouveau l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur l'Association loisirs et sports d'Orange (ALSO) qui fut créée en 1996 à l'initiative de la municipalité actuelle dirigée par le Front national. En effet, à ses 2 questions écrites (n° 20744 et n° 20745) du 26 octobre 1998 portant sur les motifs qui ont entraîné la suspension de la participation financière de l'Etat aux activités de l'association, monsieur le ministre, dans sa réponse parue au Journal officiel du 21 décembre 1998, lui indiquait que, malgré le versement de 244 650 francs en 1996 et 145 076,90 francs en 1997 « les bilans qui ont été réalisés sur la conduite de la programmation assumée par ALSO ont montré que certaines actions avaient été annulées et que d'autres actions et les effectifs accueillis n'étaient pas conformes aux objectifs sur la base desquels les financements avaient été obtenus ». En conséquence, il lui, demande dans un premier temps, dans quelle mesure les actions et les effectifs accueillis n'étaient pas conformes aux objectifs. Dans un second temps, il précisait dans sa réponse que « ces dysfonctionnements ont d'ailleurs mené l'association à restituer à l'Etat une partie des subventions qui avaient été initialement allouées. Par ailleurs, il est apparu que les sorties à la journée, dénuées de tout cadre pédagogique global, n'avaient pas de pertinence dans une programmation de contrat de ville ». Aussi, il lui demande, d'une part, le montant des sommes indûment perçues et d'autre part, si elles ont été réellement restituées et à quelle date. Enfin, il lui indiquait que « pour éviter le renouvellement des dysfonctionnements constatés les années précédentes, il a donc été demandé à ALSO lors de la préparation de la programmation 1998 du contrat de ville d'Orange d'élaborer un projet structuré, principalement orienté vers des actions telles que l'éducation à la citoyenneté, les plates-formes jeunes, l'accompagnement scolaire et le partenariat avec le centre Boisfeuillet ». Il lui demande donc si, à ce jour, un tel projet a été transmis et, dans la négative quelles sont les sommes qui auraient été allouées à ALSO si un tel projet, cohérent et structuré, avait pu voir le jour. Toutes ces interrogations et plus particulièrement la dernière sont très importantes, car il s'agit de déterminer précisément les montants de subvention dont la ville d'Orange s'est privé, car en définitive ce sont les Orangeois et en particulier les jeunes et leur famille qui sont une nouvelle fois touchés par les orientations et les choix actuels de la municipalité.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur l'application du contrat de ville conclu entre l'Etat et la commune d'Orange (Vaucluse) durant ces six dernières années. Le contrat de la ville d'Orange a été signé le 12 juillet 1994. Il a donc été mis en oeuvre à compter de cette date, et non de 1993. Il s'est achevé le 31 décembre 1998. L'Etat s'est engagé à consacrer, pour les cinq années de ce contrat, une enveloppe de 7 MF : 1,075 MF pour les opérations d'investissement (soit 50 000 francs par an), 5,220 MF pour les opérations de fonctionnement (soit 1 050 000 francs par an). Le bilan au 31 décembre 1998 est le suivant : (Voir tableau dans JO correspondant). Le tableau ci-joint récapitule l'ensemble des actions financées durant ces cinq années par la ville et l'Etat sur des crédits contractualisés. Le bilan montre que le contrat n'a été que particulièrement exécuté par la ville d'Orange car seuls 32,2 % des crédits d'Etat du volet investissement ont été utilisés. En ce qui concerne le volet fonctionnement, le pourcentage est de 64,2 %. Il tient compte de la

poursuite en 1998 du financement par l'Etat, malgré le désengagement de la ville, du soutien financier aux deux centres sociaux L'Oustau de l'Aygues et La Tourre qui conduisent à longueur d'année, au cœur de leur quartier, des actions de développement social urbain, conformément à leur statut et à leur agrément. Ont été également aidées en 1998 par l'Etat, sans participation de la ville, trois actions de l'association Macarana qui regroupe des jeunes du quartier La Tourre et travaille en partenariat avec le centre social de ce quartier. Concernant l'Association loisirs et sports d'Orange (ALSO), elle a bénéficié de subventions de l'Etat, dans le cadre du contrat de ville d'Orange, en 1996, 1997 et 1998. Toutefois, les bilans ayant fait apparaître, en 1996 et 1997, que des actions avaient été annulées, que pour d'autres, les plans de financement avaient évolué, ALSO a été amenée à restituer une partie des subventions reçues. En 1996, une subvention de 305 773 francs avait été allouée à ALSO. Sur cette somme ALSO a restitué 51 300 francs le 2 janvier 1998. ALSO a donc effectivement perçu 254 650 francs (et non 244 650 francs comme indiqué par erreur dans la réponse parue le 21 décembre 1998). En 1997, une subvention de 176 358 francs avait été allouée à ALSO. Cette dernière a restitué, le 27 mai 1997, 31 981,10 francs. ALSO a donc effectivement perçu 145 076,90 francs. L'annulation, l'évolution des plans de financement ou du contenu de certaines actions, des bilans faisant apparaître des résultats non conformes aux objectifs en terme de fréquentation notamment, constituent les dysfonctionnements signalés dans la réponse à la question n° 20745. Lors de l'élaboration de la programmation 1998, il avait été demandé à ALSO d'élaborer un projet structuré. Celle-ci n'a pas pu ou n'a pas voulu effectuer ce travail et s'est contentée de présenter une série d'actions privilégiant l'organisation de sorties ou d'animations dépourvues de tout cadre pédagogique. C'est la raison pour laquelle seule l'opération de prévention de la délinquance à la piscine des Cèdres, qui a montré sa pertinence les années précédentes, a bénéficié du soutien financier de l'Etat pour un montant de 30 923 francs. Ce bilan montre l'attention portée par les services de l'Etat au soutien, malgré le désengagement de la ville, aux associations qui conduisent des actions qui correspondent aux objectifs de lutte contre l'exclusion et au soutien des populations ainsi que la qualité du dispositif qui permet d'évaluer avec précision l'utilisation des subventions allouées aux associations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23998

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** ville

**Ministère attributaire :** ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 1999, page 304

**Réponse publiée le :** 29 mars 1999, page 1936